



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE CHEF DE CABINET,  
CONSEILLER POLITIQUE

Nos Réf. : MFP/2016/36598  
Vos Réf. : Votre lettre du 21/06/2016

Paris, le

**19 JUL. 2016**

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu faire part à Mme Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique, du refus de la mise en place d'autorisations d'absence pour les agents du Conseil départemental du Haut-Rhin engagés dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA) par les élus départementaux.

Il n'appartient pas à la Ministre d'intervenir dans la gestion des ressources humaines propres à chaque collectivité mais elle m'a chargé de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Les autorisations spéciales d'absences pour les agents inscrits dans un parcours de PMA ne sont pas encore applicables dans le droit de la fonction publique.

C'est tout le sens des dispositions que Mme Girardin a souhaité introduire dans le projet de loi égalité et citoyenneté actuellement débattu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sébastien EUGENE

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire général  
Syndicat Force ouvrière des personnels  
du département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 Colmar